



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE PRICE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale, greffière de la susdite municipalité, QUE :

UNE SESSION EXTRAORDINAIRE SERA TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2016 À 18 h 30, À L'HÔTEL DE VILLE DE PRICE.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.
2. Adoption du règlement numéro 365 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017.

LES DÉLIBÉRATIONS ET LA PÉRIODE DE QUESTIONS LORS DE CETTE SESSION PORTERONT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET.

DONNÉ À PRICE, CE 2^{ÈME} JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE.

.....
Directrice générale, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Furlong , résidant à Price et directrice générale, greffière de la municipalité du Village de Price, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil entre 13h et 16h30 de l'après-midi, le 2^{ème} jour de décembre 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^{ème} jour de décembre deux mille SEIZE.

Signé :
Directrice générale, greffière